

Déclaration environnement

SRT-Microcéramique s'engage à mener ses activités dans le respect de l'environnement. Notre objectif étant de veiller à la préservation des ressources naturelles, de polluer le moins possible et de protéger la santé de nos employés afin d'inscrire nos activités dans une démarche durable.

Cet engagement s'applique à tous les secteurs de notre activité, de la production et la logistique jusqu'à l'administration, et se traduit notamment par :

- L'application de la réglementation REACH (Registration Evaluation and Authorization of Chemicals). L'analyse de ces risques est périodique et donne lieu à la mise en place d'actions correctives et d'améliorations.
- L'application de la directive ROHS (Restriction of Hazardous Substances).
- Le retraitement des déchets.
- L'examen de la politique environnementale chez nos fournisseurs.
- La maîtrise des consommables (eau, électricité, papier, ...).

Vous pouvez nous contacter à tout moment pour obtenir plus d'informations concernant nos engagements et démarches envers l'environnement.

Cordialement, Paul-Emile Faure, Président.

